

# RegulaE.Fr – Rapport annuel 2018

---

## Le mot du Président

---



*Chers membres de RegulaE.Fr,*

*Je suis particulièrement honoré d'introduire le rapport annuel de l'année 2018, qui est celle du véritable décollage de RegulaE.Fr.*

*Nous avons, par notre mobilisation et nos engagements, permis à notre réseau de prendre son envol et de répondre, dès sa première année de fonctionnement, à certaines promesses qui avaient été faites au moment de sa création.*

*En 2018, nous nous sommes rencontrés à trois reprises et à chaque fois toujours plus nombreux : nous étions 10 à Cancun, 40 à Montréal et enfin 80 à Dakar. Ceci est l'une des plus belles illustrations de l'utilité et de la valeur ajoutée de ce réseau qui œuvre à mettre en relation de manière régulière et construite les régulateurs francophones de l'énergie.*

*Ces réunions multilatérales nous ont permis, par l'investissement des membres de RegulaE.Fr et la mobilisation d'experts internationaux, de nous saisir de mieux en mieux des problématiques actuelles de la régulation du secteur de l'électricité. Découvrir les meilleures pratiques internationales et apprendre à adapter localement pour enrichir nos réglementations nationales et renforcer nos secteurs électriques sont depuis le départ nos deux lignes directrices, et RegulaE.Fr les suit parfaitement.*

*De plus, les rencontres bilatérales et les échanges avec les organismes institutionnels européens que nous avons menés cette année apportent un éclairage neuf sur les concepts que nous manipulons et permettent souvent d'aller plus vite dans la mise au point des nouvelles réglementations en évitant le tâtonnement des débuts. La coopération entre pairs stimule la réflexion, apporte des angles de vue complémentaires et distingue les solutions qui ont réussi ailleurs.*

*Toutes ces rencontres ont pu se faire grâce à la plateforme d'échange que constitue RegulaE.Fr, mais aussi et surtout grâce à l'appui financier de la Commission européenne, sans lequel les activités du réseau auraient été de moindre ampleur. L'espoir que représente désormais RegulaE.Fr est inextricablement lié à ce soutien européen aux actions du réseau tout au long de l'année 2018.*

*Nos efforts pour les prochaines années sont donc bien entendu la poursuite de la coopération multilatérale et bilatérale entre autorités de régulation francophones, un nouvel accent à mettre sur la participation à des programmes de formation au sein d'organismes reconnus, et la recherche de financements pour accompagner ce travail de renforcement des compétences des régulateurs et de stabilisation du secteur électrique au niveau national et régional.*

*Hippolyte Ebagnitchie, Président de RegulaE.Fr*

## Sommaire

---

Le mot du Président .....	1
1. Le Comité de coordination en 2018 .....	3
2. Présentation générale de RegulaE.Fr.....	3
2.1 Objectifs et missions.....	3
2.2 Structure .....	4
Le Comité de coordination .....	4
Le Secrétariat .....	4
Le Comité de communication .....	4
3. Les appuis financiers .....	5
4. Les principales réalisations en 2018.....	5
4.1 Les rencontres multilatérales.....	5
Le Forum Mondial des Régulateurs de l'Energie du 20 au 23 mars 2018 – Cancun, Mexique.....	5
L'atelier de travail des 11 et 12 juillet 2018 – Montréal, Québec.....	6
La réunion annuelle des 13 et 14 novembre 2018 – Dakar, Sénégal .....	6
4.2 Les échanges bilatéraux.....	7
La visite de la CRSE du Sénégal à la CRE en France – 27 au 29 août 2018, puis à l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER) – 30 et 31 août 2018.....	7
La visite de l'ANARE-CI à la CRE en France – 3 au 5 septembre 2018.....	8
La mission de la CRE auprès de l'ARE du Bénin à Cotonou – 22 au 26 octobre 2018 .....	8
4.3 Les travaux du Comité de communication.....	9
La lettre d'information du réseau.....	9
La consultation des membres sur les prochaines activités .....	9
4.4 Le renforcement des capacités institutionnelles des régulateurs.....	9
La formation BADGE de l'Ecole des Mines de Paris.....	9
Une formation en ligne de l'Ecole de Régulation de Florence .....	10
Les programmes de l'Institut Francophone pour le Développement Durable (Sherbrooke, Canada) .....	10
5. Programme de travail 2019.....	11
5.1 Evénements.....	11
5.2 Actions de communication.....	11
5.3 Relations avec les partenaires de RegulaE.Fr.....	11
6. Annexes – Les textes fondateurs de RegulaE.Fr.....	12
Charte du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie .....	12
Termes de référence du Comité de communication de RegulaE.Fr.....	16
Déclaration finale de la réunion de lancement du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie .....	18
Liste des 26 membres de RegulaE.Fr .....	19

## 1. Le Comité de coordination en 2018



Marie-Pierre FAUCONNIER,  
Première Vice-Présidente  
*CREG, Belgique*



Hippolyte EBAGNITCHIE,  
Président  
*ANARE-CI, Côte d'Ivoire*



Catherine EDWIGE,  
Deuxième Vice-Présidente  
*CRE, France*

## 2. Présentation générale de RegulaE.Fr

RegulaE.Fr est le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie créé à Paris le 28 novembre 2016 à l'initiative des régulateurs belge (CREG), français (CRE), ivoirien (ANARE-CI) et québécois (Régie de l'énergie). En 2018, il regroupe 26 autorités de régulation d'Afrique, d'Europe, des Amériques et d'Asie Pacifique.

### 2.1 Objectifs et missions

---

Les objectifs et l'organisation du réseau sont définis par une charte, adoptée lors de la réunion de lancement du 28 novembre 2016. RegulaE.Fr a été conçu comme un réseau d'échange et de dialogue entre autorités de régulation de l'énergie de pays ayant la langue française en partage. Alors que les régulateurs de l'énergie, dans la plupart des structures qui les rassemblent, communiquent majoritairement en anglais, débattre en français sur les questions de régulation permet de surmonter cet obstacle linguistique. De même, le partage de cette même langue mais aussi de référentiels communs permet d'offrir des perspectives différentes de celles du monde anglo-saxon, et de développer une vision spécifiquement francophone de la régulation.

Il vise plus précisément à établir et à renforcer la collaboration entre ses membres, et promeut l'échange d'informations, la facilitation des efforts de formation, la coordination et la coopération technique.

## 2.2 Structure

---

Le réseau se réunit chaque année en assemblée générale afin de prendre les grandes décisions pour ses activités à venir et élire le Comité de coordination. Il est composé de trois instances formelles.

### **Le Comité de coordination**

Le Comité de coordination a pour mission de donner les grandes orientations du réseau, d'organiser les rencontres régulières, et plus généralement de coordonner et d'animer les échanges entre les membres. Il est composé d'un(e) président(e), et de deux vice-président(e)s, élu(e)s pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Lors de la réunion de l'assemblée générale d'Abidjan du 11 octobre 2017, M. Hippolyte Ebagnitchie (ANARE-CI, Côte d'Ivoire) est devenu Président du réseau, en succédant à M. Philippe de Ladoucette, président sortant, qui assure la Deuxième Vice-Présidence pour 2018. Les élections qui ont eu lieu à cette occasion ont porté Mme Marie-Pierre Fauconnier (CREG, Belgique) à la Première Vice-Présidence du réseau.

### **Le Secrétariat**

Sous la responsabilité du Président, le Secrétariat prépare les ordres du jour et les documents de réunion, il apporte un soutien au Comité de coordination et assiste le réseau dans la réalisation de ses travaux. Il a plus généralement vocation à animer ce réseau et à dynamiser les échanges entre ses membres. Il est assuré actuellement par la CRE à Paris.

Le Secrétariat assure également la coordination du financement européen accordé par la Direction Générale de la Coopération internationale et du Développement (DEVCO) de la Commission européenne. Il donne notamment au prestataire mandaté par la Commission européenne toutes les orientations nécessaires pour mettre en œuvre le financement.

### **Le Comité de communication**

Les termes de référence du Comité de communication ont été approuvés par l'assemblée générale du réseau à Abidjan le 11 octobre 2017. Ce Comité de communication est désormais en charge, d'une part de l'animation du site Internet du réseau (mise en ligne des synthèses de conférence, des supports de présentation et de la documentation, etc.), et d'autre part de la préparation des lettres d'information biannuelles, publiées à la suite des réunions de RegulaE.Fr, rédigées avec l'appui de la Présidence, du Secrétariat et de l'ensemble des points de contact nationaux au sein des régulateurs du réseau.

Les membres du Comité de communication sont à ce jour : l'ANARE-CI ivoirienne, l'ARSE du Burkina Faso, la CRE française et la CREG belge. Un responsable de la communication dans chaque autorité a été désigné afin de transmettre les actualités nationales au Comité de communication en amont de la publication de chaque lettre d'information. Cette personne se fait également le relai des informations en provenance de RegulaE.Fr et des initiatives nationales qui pourraient intéresser les membres.

### 3. Les appuis financiers



Depuis 2018, RegulaE.Fr bénéficie d'un appui financier de la Commission européenne.

En octobre 2017, une demande de soutien financier aux activités de RegulaE.Fr a été soumise à la Direction Générale Coopération internationale et Développement (DEVCO) de la Commission européenne.

En décembre 2017, une enveloppe d'environ 180 000€ a été accordée à RegulaE.Fr pour mettre en œuvre son programme de travail de l'année 2018. Tel qu'inscrit dans le contrat, le financement doit s'arrêter le 31 décembre 2018.

Les fonds sont utilisés par l'intermédiaire d'un prestataire de service mandaté par la Commission européenne, la société de conseil LDK Consultants. La mise en œuvre du financement est confiée à la société de services événementiels T&T Executive S.A. La coordination avec le réseau passe par le Secrétariat de RegulaE.Fr, qui fournit tous les détails nécessaires sur les différentes activités de RegulaE.Fr à prendre en charge.

### 4. Les principales réalisations en 2018

#### 4.1 Les rencontres multilatérales

---

Le bilan des activités organisées par RegulaE.Fr au cours de l'année 2018 a été dressé au moment de l'AG de RegulaE.Fr à Dakar. En 2018, les membres du réseau se sont déplacés dans 7 pays du monde : Mexique, Canada, Belgique, France, Slovénie, Bénin et Sénégal, en réalisant 3 rencontres multilatérales, 3 visites bilatérales et 2 rencontres avec des organismes européens. Une grande partie de ces activités bénéficiait de l'appui financier de la DG DEVCO. Tous les actes et documents des réunions du réseau se trouvent sur le site de RegulaE.Fr ([www.regulae.fr](http://www.regulae.fr)).

#### **Le Forum Mondial des Régulateurs de l'Energie du 20 au 23 mars 2018 – Cancun, Mexique**

Neuf membres de RegulaE.Fr ont participé à l'édition 2018 du Forum mondial des régulateurs de l'énergie organisé à Cancun : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, la Belgique, le Canada/Québec, la France, la Lettonie, et la Roumanie. Mesdames Patricia de Suzzoni (CRE, France) et Marie-Pierre Fauconnier (CREG, Belgique) ont réalisé des présentations respectivement sur les thématiques des consommateurs responsables et du bouquet énergétique du 21<sup>e</sup> siècle. M. Hippolyte Ebagnitchie (ANARE-CI, Côte d'Ivoire), Président de RegulaE.Fr, représentait le Forum Africain pour la Réglementation des Services Publics (AFUR) à l'événement.

Compte-tenu de cette notable participation francophone, une réunion informelle des membres de RegulaE.Fr a été organisée en marge du Forum mondial. Les neuf régulateurs précités étaient présents, aux côtés de deux consultants familiers des rencontres de RegulaE.Fr, M. Jean-Michel Glachant, Directeur de l'Ecole de Régulation de Florence (FSR) et M. Jorge Vasconcelos, Président de NEWES. M. Louis Legault, Président de CAMPUT, l'organisation des régulateurs en énergie et de

services publics du Canada, ainsi que M. Honoré Bogler, Président de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) se sont également joints à la rencontre.

Les échanges ont porté sur les prochaines activités de RegulaE.Fr, les programmes de formation disponibles pour les agents des régulateurs africains francophones, ainsi que sur les grands enseignements du Forum mondial sur l'influence mutuelle entre innovation et régulation. Un grand sujet a également été la recherche de financement pour les activités du réseau : l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission européenne, à travers la Direction Générale de la Coopération internationale et du Développement surtout, ont été identifiés comme points d'appui.

### **L'atelier de travail des 11 et 12 juillet 2018 – Montréal, Québec**

Le troisième atelier de travail de RegulaE.Fr s'est déroulé du 11 au 12 juillet 2018 à Montréal, au Québec, sur l'invitation de la Régie de l'énergie du Québec. Les représentants de 19 des autorités de régulation membres du réseau étaient présents. Les deux premières journées ont été consacrées à des ateliers sur la question de la digitalisation dans le secteur de l'énergie. Les participants ont pu échanger leurs expériences et bénéficier d'une expertise internationale spécialisée. Les sessions de travail ont porté sur : la relation entre la digitalisation et l'énergie, la digitalisation des réseaux et la nouvelle question de leur fiabilité, le coût et le financement de la digitalisation, les opportunités d'accompagnement par la digitalisation de la transition énergétique, et l'impact des changements technologiques et énergétiques pour le consommateur.

La journée du 13 juillet a été l'occasion pour les participants d'effectuer une visite des locaux d'Hydro-Québec, entreprise responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Québec. Mme Anne-Marie Prud'homme, Conseillère Communication d'entreprise chez Hydro-Québec, et M. Sébastien Charrel, Directeur Développement des Affaires chez Hydro-Québec International, ont respectivement présenté les missions principales et les activités internationales d'Hydro-Québec, complétant ainsi le panorama énergétique québécois tel que perçu par l'opérateur régulé après son analyse sous l'angle du régulateur les deux journées précédentes.

A leur retour de Montréal, les Présidents et Commissaires des régulateurs, principalement d'Afrique de l'Ouest, ont fait une escale à Bruxelles le lundi 16 juillet pour rencontrer les experts de la Commission européenne (DG ENER et DEVCO) puis de CORESO, coordinateur européen des réseaux de transports d'électricité.

### **La réunion annuelle des 13 et 14 novembre 2018 – Dakar, Sénégal**

La dernière réunion annuelle du réseau s'est tenue les 13 et 14 novembre 2018 à Dakar au Sénégal à l'invitation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE) du Sénégal. La deuxième assemblée générale du réseau a été suivie par le quatrième atelier de travail qui a traité du vaste sujet de la tarification de l'électricité. Environ 80 personnes étaient présentes et 17 régulateurs membres de RegulaE.Fr étaient représentés. Il s'agit de la rencontre multilatérale qui a suscité la plus grande participation depuis la création du réseau deux ans plus tôt.

Les élections qui se sont déroulées lors de l'assemblée générale le 13 novembre 2018 ont porté M. Ibrahima Sarr (CRSE, Sénégal) à la Présidence de RegulaE.Fr, et Mme Catherine Edwige (CRE, France) à la Première Vice-Présidence, pour l'année 2019. Mme Marie-Pierre Fauconnier aurait dû accéder à la Présidence en sa qualité de Première Vice-Présidente, mais ayant quitté le régulateur belge qu'elle présidait, les postes de Président et de Premier(e) Vice-Président(e) ont dû être

nouvellement attribués. M. Hippolyte Ebagnitchie, Président sortant, est devenu Deuxième Vice-Président.

L'atelier thématique qui a suivi a permis d'explorer la conception des tarifs d'électricité, en Europe et en Afrique. Les sessions ont permis d'aborder les fondements théoriques du tarif et de dresser un état des lieux des prix pratiqués, de réfléchir aux méthodes de construction d'un tarif réglementé, de mesurer l'essor de l'autoconsommation électrique, et d'évaluer les investissements nécessaires dans les zones non connectées au réseau.

La soutenance des mémoires de la promotion 2017-2018 de la formation BADGE de l'Ecole des Mines était adossée à l'événement et s'est tenue le lundi 12 novembre.

## **4.2 Les échanges bilatéraux**

---

Les objectifs de la régulation de l'énergie sont similaires dans tous les pays membres de RegulaE.Fr : ils consistent à permettre une contribution optimale de l'énergie au progrès social, environnemental et économique. La coopération entre régulateurs, par le dialogue sur les sujets fondamentaux de la régulation, encourage le partage d'expériences et la mise en commun de bonnes pratiques, ce qui permet aux régulateurs de renforcer leurs capacités institutionnelles. Les rencontres bilatérales entre membres au sein du réseau sont donc fortement encouragées par RegulaE.Fr, qui s'efforce d'honorer sa vocation d'instance d'échange et de dialogue entre les régulateurs francophones.

### **La visite de la CRSE du Sénégal à la CRE en France – 27 au 29 août 2018, puis à l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER) – 30 et 31 août 2018**

Dans le cadre des activités de RegulaE.Fr financées par la Commission européenne, une délégation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité du Sénégal (CRSE), conduite par son Président M. Ibrahima Amadou SARR, a effectué une visite d'étude à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) à Paris, puis à l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER) de l'Union européenne à Ljubljana, en Slovénie.

La première étape de cette visite qui s'est déroulée du 27 au 29 août 2018 au siège de la CRE a permis d'échanger notamment sur l'organisation, les missions et le fonctionnement de la CRE. Les discussions ont également porté sur des sujets clés tels que la séparation des activités du groupe EDF en France, l'approbation des programmes d'investissement des opérateurs, la sélection des producteurs indépendants, et la création d'un marché national de l'électricité.

La délégation s'est ensuite rendue à Ljubljana, qui accueille le siège de l'ACER, les 30 et 31 août 2018. Le Président Ibrahima Amadou Sarr, accompagné de M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur Général de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) et de Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la CRE, ont ainsi rencontré le Directeur de l'ACER, M. Alberto Pototschnig. Ils ont ensuite pu échanger avec les experts de l'ACER travaillant au sein des départements Electricité, Surveillance de Marché, Affaires juridiques, Stratégie et communication. Les échanges ont porté sur l'organisation et le fonctionnement de l'ACER ainsi que ses principales missions axées sur le renforcement de la coopération entre les régulateurs européens, puis ont permis de partager de bonnes pratiques et d'évoquer le sujet de la conciliation.

Depuis sa création en 2011, l'ACER assure la coordination des autorités nationales de régulation de l'énergie en Europe et assure le bon fonctionnement du marché commun de l'électricité en participant

à l'élaboration des « codes de réseaux » qui garantissent l'accès transfrontalier aux réseaux d'électricité et de gaz.

### **La visite de l'ANARE-CI à la CRE en France – 3 au 5 septembre 2018**

Du 3 au 5 septembre 2018, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et le Médiateur National de l'Energie (MNE) de France ont accueilli à Paris une délégation conduite par Maître Youssouf Fofana, Président du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) et composée des Conseillers et du Directeur Général.

Cette mission avait pour objectif de faire découvrir au tout premier Conseil de Régulation de l'ANARE-CI, installé depuis moins de six mois, l'organisation et le fonctionnement d'un organe indépendant de régulation, ainsi que les fondements du processus de tarification de l'énergie. Plus spécifiquement, les membres du Conseil de Régulation souhaitaient acquérir des connaissances précises sur la fixation des tarifs de l'énergie, l'ouverture à la concurrence des marchés dans le secteur, et le règlement des litiges entre les consommateurs et les opérateurs ou entre opérateurs.

A cet effet, le Conseil de Régulation de l'ANARE-CI a pu bénéficier d'un ensemble de présentations des directions techniques de la CRE. Ils ont également rencontré la Directrice Générale des services du Médiateur National de l'Energie (MNE), autorité administrative indépendante créée en 2006 dont les deux missions principales consistent à informer les consommateurs puis à traiter leurs plaintes dans l'environnement concurrentiel du secteur de l'énergie en France.

La visite du Président et des membres du Conseil de Régulation ivoirien s'est clôturée par une rencontre officielle avec le Président de la CRE, M. Jean-François Carencu, et les Commissaires membres du Collège de la CRE.

Cette mission auprès de son homologue français doit permettre au Conseil de Régulation ivoirien d'être mieux outillé pour avoir une vision prospective sur le court et le long terme du service public de l'électricité en Côte d'Ivoire. L'enjeu est désormais de mettre en œuvre la transparence par des actions créant de la confiance entre le régulateur et les autres acteurs, notamment le gouvernement, les opérateurs et les consommateurs.

### **La mission de la CRE auprès de l'ARE du Bénin à Cotonou – 22 au 26 octobre 2018**

Du 22 au 26 octobre 2018, une délégation de la CRE a effectué une mission à Cotonou au Bénin pour aller à la rencontre de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE), le régulateur du Bénin.

La mission s'inscrivait dans le cadre du réseau de régulateurs francophones de l'énergie, RegulaE.Fr. Elle a été financée par la Commission européenne, au travers d'un programme de soutien géré par la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO).

L'objectif de la mission était d'échanger avec l'ensemble des services de l'ARE, ainsi que les parties présentes du secteur de l'énergie du Bénin. D'une part, l'ARE avait sollicité la CRE afin de partager son expertise, notamment sur des sujets tels que les investissements dans les réseaux et le développement des marchés de l'électricité. D'autre part, c'était l'occasion pour la CRE d'en apprendre plus sur les interrogations et défis auxquels fait face un régulateur au cours de sa phase initiale, ainsi que de se confronter à d'autres circonstances et conceptions de régulation.

### **4.3 Les travaux du Comité de communication**

---

#### **La lettre d'information du réseau**

Une lettre d'information biannuelle est publiée après chaque réunion de RegulaE.Fr, afin de rendre compte de l'actualité du réseau, de celle de ses membres, et recueillir des témoignages sur les derniers travaux multilatéraux menés. A la fin de l'année 2018, quatre lettres d'information ont été réalisées, soit deux par année de fonctionnement de RegulaE.Fr : les lettres d'information n°3 et 4 ont été respectivement publiées en avril et en octobre 2018.

#### **La consultation des membres sur les prochaines activités**

A chaque réunion multilatérale du réseau, les membres sont consultés sur les thématiques qu'ils souhaitent voir abordées aux prochaines réunions. Suite aux propositions formulées lors de l'AG de Dakar et aux échanges ultérieurs entre les membres du réseau, les lieux et thématiques des prochaines rencontres de RegulaE.Fr ont été confirmées : l'atelier de travail de mi année portera sur les énergies renouvelables et aura lieu à Cotonou, au Bénin, à l'invitation de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) du Bénin ; la prochaine assemblée générale, adossée à l'atelier de travail sur la séparation comptable et juridique du monopole historique, se tiendra ensuite à Luxembourg, sur proposition de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR).

De plus, une enquête complémentaire a été menée auprès des membres du réseau à l'occasion de l'atelier de Montréal sur leurs besoins et aspirations pour l'avenir du réseau. Les résultats de l'enquête ont été présentés à Dakar lors de la réunion de l'assemblée générale, ce qui a permis aux membres de s'entendre sur deux avancées : a) une démarche de partage de la documentation des régulateurs membres et des experts intervenant auprès du réseau ; et b) la réalisation d'une étude des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de fonctionnement des autorités de régulation membres de RegulaE.Fr. L'idée retenue est donc de créer un groupe de travail composé des régulateurs camerounais, algérien et mauricien, volontaires pour travailler, sur la base des études existantes, à la réalisation d'une étude ciblée, identifiant les meilleures pratiques des pays du réseau, unis par le droit civil, via l'observation entre pairs.

Par ailleurs, la question de la formation des agents des régulateurs reste cruciale pour les membres de RegulaE.Fr. La recherche de financements pour répondre à ce besoin de montée en compétences est donc l'une des priorités de RegulaE.Fr.

L'idée d'un glossaire francophone de la régulation revient aussi régulièrement dans les discussions entre les membres du réseau.

### **4.4 Le renforcement des capacités institutionnelles des régulateurs**

---

Si RegulaE.Fr n'est pas un formateur à part entière, il est en revanche un facilitateur en ce qu'il relaie les informations sur les différentes offres de formation existantes. A la suite de contacts réguliers au long de l'année 2018, deux programmes de formation ont été rendus accessibles aux membres de RegulaE.Fr et un troisième a été évoqué :

#### **La formation BADGE de l'Ecole des Mines de Paris**

Le premier partenaire de RegulaE.Fr pour la formation de ses membres est l'Ecole des Mines de Paris. La formation BADGE « Régulation de l'Energie » de l'Ecole des Mines est une formation diplômante [www.regulae.fr](http://www.regulae.fr)

créée en 2016 et destinée aux cadres africains francophones. Elle s'étale sur une année complète et donne lieu à quatre sessions de formations : une session de lancement et de mise à niveau à Abidjan en décembre ; deux sessions à Paris en février et mai, au cours desquelles la CRE fournit dix-heures de cours rémunérés par édition pour apporter un sens concret et pratique à la formation ; et une session finale de soutenance des mémoires en parallèle de l'AG de RegulaE.Fr.

Après une première promotion en 2016-2017 de 9 étudiants, puis une deuxième de 17 personnes l'année suivante, une promotion de 25 étudiants doit suivre cette formation en 2018-2019, pour la plupart issus des régulateurs membres de RegulaE.Fr.

### **Une formation en ligne de l'Ecole de Régulation de Florence**

Le deuxième partenariat de formation est celui proposé lors de l'atelier de Montréal par M. Jean-Michel Glachant, Directeur de l'Ecole de Régulation de Florence, offrant aux membres du réseau la possibilité de suivre à prix préférentiels une formation en ligne intitulée « Réglementation pour l'accès universel à l'énergie électrique » au cours de l'année 2019.

### **Les programmes de l'Institut Francophone pour le Développement Durable (Sherbrooke, Canada)**

A Montréal également, M. Anastassios Gentzoglanis, Professeur à l'Université de Sherbrooke (Québec), a indiqué que l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD) pourrait être un troisième partenaire du réseau, en proposant des bourses ponctuelles.

## 5. Programme de travail 2019

Le programme de travail pour l'année 2019 est le suivant :

### 5.1 Evénements

Nature de la réunion	Date	Lieu
Atelier de travail d'été	Juillet 2019	COTONOU, Bénin A l'invitation de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) du Bénin
Assemblée générale et atelier de travail d'automne	Novembre 2019	LUXEMBOURG, Luxembourg A l'invitation l'Institut Luxembourgeois de Régulation

### 5.2 Actions de communication

Nature de l'action	Entité(s) responsable(s)	Echéances
Rédaction des lettres d'information	Secrétariat Comité de communication Membres	Publication de la Lettre d'information n°5 (post-Dakar) au 1 <sup>er</sup> trimestre 2019  Publication de la Lettre d'information n°6 (post-Cotonou) au 3 <sup>e</sup> trimestre 2019
Sondage auprès des membres sur les thèmes des prochaines rencontres	Secrétariat Comité de coordination	Sondage auprès des membres lors de l'AG de l'automne pour l'année suivante
Animation et entretien du site Internet	Secrétariat Comité de communication	Au fil de l'actualité

### 5.3 Relations avec les partenaires de RegulaE.Fr

Nature de l'action	Entité(s) responsable(s)	Echéances
Dispositifs de formation : relais des informations concernant les programmes de formation et les financements disponibles	Secrétariat Comité de communication Membres	A chaque rencontre multilatérale du réseau, été et automne

Comité de rédaction : Sanson Camille Ahui, Chorok Chichah, Hippolyte Ebagnitchie, Apollinaire Koudou, Rébecca Radereau, Yaya Soura

## 6. Annexes – Les textes fondateurs de RegulaE.Fr

### Charte du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie – 28 novembre 2016

---

#### **PREAMBULE**

Les Autorités de régulation des marchés et des réseaux de l'énergie des Etats ayant la langue française en partage,

**EXPRIMENT** à travers la présente Charte leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations.

**RECONNAISSENT** à cet effet

(1) la similitude des objectifs de la régulation de l'énergie dans tous les pays concernés, et notamment l'importance de l'énergie pour le progrès social, environnemental et économique;

(2) les liens privilégiés tissés par l'usage commun de la langue française, propres à faciliter les échanges et la compréhension mutuelle ;

(3) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions liées à l'évolution vers une régulation plus efficace en faveur de l'intérêt général ainsi qu'à l'intensification des échanges d'énergie; et constituant une forte incitation au partage d'expériences ;

(4) le caractère mondial des questions de l'énergie, qui invite les parties prenantes, publiques et privées, à renforcer continuellement la coopération internationale ;

**SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :**

Article 1

#### **Réseau francophone des régulateurs de l'énergie**

Les Autorités de l'espace francophone en charge de réguler les marchés de l'énergie créent entre elles un Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, dénommé RegulaE.Fr (ci-après désigné « Réseau »).

Article 2

#### **Objectifs et missions du Réseau**

Le Réseau vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau a pour mission de

Promouvoir l'échange d'expériences et d'informations,

Faciliter l'émergence de l'expertise dans les pays membres à travers des échanges poussés et des actions de formation,

Développer la coordination et la coopération technique entre ses membres.

### Article 3

#### **Droits et engagements réciproques**

Le Réseau entreprend toute action nécessaire à la poursuite des objectifs susvisés, et en particulier à :

(1) encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés de l'énergie qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;

(2) offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés de l'énergie et éventuellement des acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs ;

(3) engager une réflexion commune sur les enjeux liés aux activités de régulation de l'énergie dans les pays membres du Réseau, afin d'y apporter ensemble les solutions idoines ;

(4) réaliser des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la réflexion.

### Article 4

#### **Composition du Réseau**

Toute Autorité de régulation de l'énergie des pays ayant la langue française en partage peut, sur demande, devenir membre du Réseau.

Le Réseau peut accueillir des membres associés sur décision de ses membres.

Chaque membre est représenté par son dirigeant. En cas d'empêchement, il peut déléguer l'un de ses proches collaborateurs.

### Article 5

#### **Fonctionnement**

Les décisions du Réseau sont prises par consensus ou, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Un membre peut, le cas échéant, donner procuration écrite à un autre membre du Réseau qui est présent à la réunion concernée, avec copie au Secrétariat au plus tard 10 jours avant la réunion. Chaque membre du Réseau présent à la réunion ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Lorsque cela est utile aux travaux du Réseau, celui-ci peut convier des observateurs sans voix délibérative ainsi qu'inviter des experts extérieurs.

### Article 6

#### **Présidence**

Le Réseau est présidé par le représentant d'un membre tel que défini à l'article 4. Le président est élu, lors de la réunion annuelle, pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Le président est assisté par deux vice-présidents, dont l'un assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Les élections ont lieu à chaque réunion annuelle, selon le principe suivant :

Le 1<sup>er</sup> vice-président devient président ;

Un nouveau 1<sup>er</sup> vice-président est élu ;

Le président sortant devient 2<sup>ème</sup> vice-président.

Lors de la première réunion du Réseau sont élus le premier président, ainsi que les deux vice-présidents, dont le 1<sup>er</sup> assurera la présidence suivante.

Le président convoque et dirige les réunions du Réseau. L'ordre du jour de la réunion du Réseau est communiqué par le Président au plus tard 10 jours avant la date prévue de son organisation.

#### Article 7

##### **Comité de coordination & Secrétariat**

Le comité de coordination est composé du Président et des Vice-présidents. Il a pour mission d'organiser la rencontre annuelle et de coordonner les échanges à travers le Réseau.

Le Secrétariat du Réseau travaille sous la responsabilité du Président. Il prépare les ordres du jour et les documents de réunion, rédige les procès-verbaux des réunions, élabore les communiqués de presse et assiste le Réseau dans la réalisation de ses missions.

Le Secrétariat reçoit les demandes d'adhésion au Réseau et les présente, pour approbation, lors de la réunion suivante.

Le Secrétariat enregistre les déclarations de retrait du Réseau et en informe les membres.

#### Article 8

##### **Réunions des membres**

Le Réseau tient au minimum une réunion annuelle. La réunion se tient dans le pays choisi par la réunion annuelle précédente, parmi les membres volontaires.

Les membres sont invités à mettre en commun leur expérience et font rapport de travaux d'intérêt collectifs effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau.

A l'occasion de l'une de ses réunions, le Réseau peut organiser avec le pays hôte une conférence élargie qui peut être publique. Cette conférence est l'occasion de confronter des points de vue sur l'évolution des marchés de l'énergie, de présenter les résultats de recherches, de partager des analyses de l'actualité internationale ainsi que de discuter en profondeur des projets de réforme dans le domaine de l'énergie.

Le Réseau se fixe un plan d'action lors de sa réunion annuelle.

Dans la mesure de ses possibilités et selon les besoins, le Réseau peut organiser d'autres activités sur différentes sujets d'intérêt commun permettant aux membres de partager leur savoir-faire et leur expertise ainsi que d'évoquer des problèmes rencontrés lors de l'exercice de leurs missions.

#### Article 9

##### **Langue de travail**

La langue de travail du Réseau est le français.

#### Article 10

##### **Financement**

Le Réseau est un organisme à but non lucratif et fonctionne sans budget.

Les membres sont responsables de leurs dépenses lors de leurs déplacements ou de leurs séjours pour participer à une réunion ou à une activité du Réseau.

Le Réseau peut solliciter les contributions volontaires de ses membres ou de tiers pour assurer la réalisation des activités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs.

#### Article 11

##### **Dissolution**

Le Réseau est dissout par décision de l'ensemble de ses membres.

#### Article 12

##### **Dispositions finales**

Lorsque cela est nécessaire, les membres du Réseau modifient la présente Charte ou s'accordent sur son interprétation.

La mise en œuvre de la Charte peut faire l'objet de notices explicatives qui lui seront annexées.

La présente Charte prend effet le 28 novembre 2016.

## **Termes de référence du Comité de communication de RegulaE.Fr – 12 octobre 2017**

---

### **Missions et objectifs**

Soutenir la communication de RegulaE.Fr, d'une part en facilitant la circulation des informations entre les membres, et d'autre part en organisant la communication du Réseau vers l'extérieur. Prendre en charge la collecte des informations et actualités intéressantes en provenance des autorités de régulation pour les diffuser à l'ensemble des régulateurs et aux partenaires de presse extérieurs.

### **Outils**

- Animation et mise à jour régulière du site internet : relai des informations en provenance des autorités de régulation.
- Rédaction des lettres d'information du Réseau, publiées *a minima* après chaque réunion.

Les lettres d'information sont pilotées par la Présidence en exercice, avec l'aide du Comité de coordination et du Secrétariat. Le Comité de communication propose un sommaire, rédige certains articles et finalise avec l'aide du Secrétariat la lettre d'information. Toute communication est transmise pour validation au Comité de coordination avant d'être rendue publique et/ou transmise à tous les membres du Réseau.

- Validation de la structure du rapport annuel (rédigé par le Secrétariat de RegulaE.Fr).
- Identification de relais de presse au sein des régulateurs membres de RegulaE.Fr. Ces relais de presse sont ensuite facilement mobilisables pour diffuser les informations propres au Réseau (avis de réunion, publication de la lettre, etc.).

### **Composition**

Le Comité de communication est composé d'un nombre limité de membres afin de préserver une organisation optimale de la structure.

Les membres du Comité de communication sont les suivants : les représentants des autorités de régulation en charge des questions de communication ; le Secrétariat de RegulaE.Fr ; et le Représentant de la Présidence en exercice. Un Représentant du Comité de coordination assure la présidence du Comité de communication.

Au sein de chaque autorité nationale de régulation, un responsable de communication (relai de presse) est chargé de transmettre les informations relatives à l'actualité de chaque régulateur au Comité de communication.

### **Fréquence des réunions téléphoniques**

- Un mois avant chaque réunion du Réseau, pour organiser la structure de la lettre d'information et la mise à jour du site internet.
- De nouveau avant la réunion pour faire le point sur les rédacteurs identifiés et l'avancée des travaux.
- Rapidement après la réunion pour discuter d'un projet de conclusions de la réunion, sa diffusion et des outils de communication à mobiliser.

Entre ces réunions téléphoniques et au moment de la finalisation de la lettre, les membres du Comité de communication échangent par messages électroniques.

**Articulation avec le Comité de coordination et le Secrétariat**

- Le Comité de coordination s'assure de la tenue régulière de réunions (et d'échanges) entre les membres du Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide le sommaire de la lettre d'information proposée par le Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide les articles rédigés avant la mise en page de la lettre.
- Le Secrétariat facilite l'organisation des réunions téléphoniques et les échanges entre les membres du Comité de communication.
- Le Secrétariat reçoit l'ensemble des articles et prend en charge la consolidation du document.
- Le Secrétariat se charge de la mise en page de la lettre d'information.

Le présent document prend effet le 12 octobre 2017, date de son adoption par l'assemblée générale du Réseau.

## **Déclaration finale de la réunion de lancement du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie – 28 novembre 2016**

---

La 1<sup>ère</sup> réunion internationale du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie RegulaE.Fr s'est tenue à Paris le 28 novembre 2016 à l'invitation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) française.

Les membres de dix-sept Autorités de régulation africaines, canadiennes et européennes sont convenus d'établir un tel Réseau. Plusieurs dispositifs de formation pour la régulation dans le secteur de l'énergie ont été présentés, la formation étant en effet un outil important pour le renforcement des capacités des régulateurs. En outre, les participants ont fait part de leurs expériences au sein de diverses structures de coopération régionale. Enfin, les régulateurs présents ont identifié des problématiques et des sujets d'intérêt communs, qui pourront être traités dans les futurs travaux du Réseau.

La Commission européenne a exprimé l'intérêt qu'elle porte à cette initiative.

### **Les participants, régulateurs de l'énergie et membres associés ayant la langue française en partage :**

**EXPRIMENT** leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations ;

#### **RECONNAISSENT** à cet effet

(1) la similitude des objectifs de la régulation de l'énergie dans tous les pays concernés, et notamment l'importance de l'énergie pour le progrès social, environnemental et économique ;

(2) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions liées à l'évolution vers une régulation plus efficace en faveur de l'intérêt général ainsi qu'à l'intensification des échanges d'énergie; et constituant une forte incitation au partage d'expériences ;

(3) la demande d'une coopération approfondie, fondée sur la compréhension réciproque des missions et des métiers des Autorités de régulation ;

(4) la nécessité de dialoguer sur les sujets fondamentaux de la régulation afin d'identifier les bonnes pratiques ;

(5) l'utilité d'un cadre de coopération visant à renforcer les capacités institutionnelles des autorités de régulation ;

**ÉTABLISSENT** un Réseau francophone des régulateurs de l'énergie RegulaE.Fr afin de renforcer la collaboration entre les Autorités de régulation.

**ADOPTENT** une Charte fixant les objectifs et les missions de ce Réseau, et définissant les règles de son fonctionnement.

**DESIGNENT** le comité de coordination du Réseau, composé de Philippe de LADOUCKETTE de la CRE française en tant que Président, et Hippolyte EBAGNITCHIE de l'ANARE ivoirienne et Marie-Pierre FAUCONNIER de la CREG belge en tant que Vice-présidents.

Fait à Paris, le 28 novembre 2016.

## Liste des 26 membres de RegulaE.Fr

---

### Europe (6)

- Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) – Belgique
- Commission de Régulation de l'Énergie et de l'Eau (EWRC) – Bulgarie
- Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) – France
- Commission des Services d'intérêt Public (SPRK) – Lettonie
- Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg
- Autorité de Régulation de l'Énergie (ANRE) – Roumanie

### Afrique (15)

- Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) – Algérie
- Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) – Bénin
- Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Électricité (ARSE) – Burkina Faso
- Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable, de l'Électricité et des Mines (AREEM) – Burundi
- Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) – Cameroun
- Agence autonome de Régulation du Secteur de l'Électricité en Centrafrique (ARSEC) – République Centrafricaine
- Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité (ANARE) – Côte d'Ivoire
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Électricité (ARSEE) – Guinée-Conakry
- Office de Régulation de l'Électricité (ORE) – Madagascar
- Autorité de Régulation des Services d'Utilité Publique (URA) – Maurice
- Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE) – Mali
- Autorité de Régulation de Mauritanie (ARE) – Mauritanie
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) – Niger
- Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE) – Sénégal
- Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité (ARSE) – Togo

### Amériques (4)

- Office National de l'Énergie (ONE) – Canada
- Régie de l'Énergie du Québec – Canada
- Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) – Canada
- Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) – Haïti

### Asie Pacifique (1)

- Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC) – Polynésie